

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** AQUATAC™ FC-8560

**Numéro d'enregistrement** -

**Synonymes** Aucun(e)(s).

**Numéro de la FDS** 13754

**Code de produit** 200000001740

**Date de publication** le 04-Avril-2014

**Numéro de version** 7,0

**Date de révision** le 10-Mai-2022

**Date de la version remplacée** le 18-Mars-2020

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels. Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages).

**Utilisations déconseillées** Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de la société** Kraton Chemical B.V.

**Adresse** Transistorstraat 16, 1322 CE Almere, Les Pays-Bas

**Téléphone** +31 36 546 2800

**Adresse e-mail** regulatory.eu@kraton.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** EU NCEC +44 1865 407 333

**Général pour l'UE** 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**Autriche Centre d'information antipoison national** +431 406 4343 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**Belgique Centre antipoison national** 070 245 245 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**Bulgarie Centre d'information toxicologique national** +359 2 9154233 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**République tchèque Centre d'information antipoison national** +420 224 919 293, ou +420 224 915 402 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**Danemark Centre antipoison national** +45 82 12 12 12 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**Estonie Centre d'information antipoison national** 16662 ou autres pays : (+372) 626 9390 (Lundi 9 heures à Samedi 9 heures, fermé le dimanche et les jours fériés). Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**Finlande Centre d'information antipoison national** (09) 471 977 (direct) ou (09) 4711 (plateforme) (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**France Centre antipoison national** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**Hongrie Numéro de téléphone d'urgence national** 36 80 20 11 99 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**Lituanie Neatidėliotina informacija apsinuodijus** +370 5 236 20 52 ou +37068753378 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

<b>Malte Service des accidents et des urgences</b>	2545 4030 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
<b>Pays-Bas Centre d'information antipoison national (NVIC)</b>	030-274 88 88 (Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë)
<b>Norvège Centre d'information antipoison norvégien</b>	22 59 13 00 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
<b>Roumanie Biroul RSI si Informare Toxicologica</b>	021.318.36.06 (Disponible de 8 heures à 15 heures. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
<b>Slovaquie Centre d'information toxicologique national</b>	+421 2 5477 4166 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
<b>Suède Centre d'information antipoison national</b>	112 – et demander Poison Information (Informations antipoison) (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

<b>Dangers pour la santé</b> Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
---	--------------	---

**Résumé des dangers** Peut provoquer une allergie cutanée. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

**Contient :** 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one, Ester de colophane, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)

#### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Attention

#### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mentions de mise en garde

##### Prévention

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### Stockage

Donnée inconnue.

##### Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

#### Informations supplémentaires de l'étiquette

Contient un agent de conservation pour maîtriser la détérioration microbienne(1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one; 3(2H)-Isothiazolone, 2-méthyl- ; Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)).

### 2.3. Autres dangers

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB. Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Ester de colophane	50 -<60	Confidentiel	-	-	
<b>Classification :</b> -					
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one	<0,05	2634-33-5 220-120-9	-	613-088-00-6	
<b>Classification :</b> Acute Tox. 4;H302;(ATE: 500 mg/kg), Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Skin Sens. 1A;H317, Aquatic Acute 1;H400					
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	<0,01	2682-20-4 220-239-6	-	-	
<b>Classification :</b> Acute Tox. 3;H301;(ATE: 100 mg/kg), Acute Tox. 3;H311;(ATE: 300 mg/kg), Acute Tox. 2;H330;(ATE: 0,05 mg/l), Skin Corr. 1B;H314, Eye Dam. 1;H318, Skin Sens. 1A;H317, Aquatic Acute 1;H400(M=10), Aquatic Chronic 1;H410(M=1)					
<b>Limite de Concentration Spécifique:</b> Eye Dam. 1;H318: C >= 0.6 %, Eye Irrit. 2;H319: 0.06 % <= C < 0.6 %, Skin Sens. 1A;H317: C >= 0.0015 %					
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	<0,0015	55965-84-9	-	613-167-00-5	
<b>Classification :</b> Acute Tox. 3;H301;(ATE: 100 mg/kg), Acute Tox. 2;H310;(ATE: 50 mg/kg), Acute Tox. 2;H330;(ATE: 0,05 mg/l), Skin Corr. 1C;H314, Eye Dam. 1;H318, Skin Sens. 1A;H317, Aquatic Acute 1;H400(M=100), Aquatic Chronic 1;H410(M=100)					
<b>Limite de Concentration Spécifique:</b> Skin Corr. 1C;H314: C >= 0.6 %, Skin Irrit. 2;H315: 0.06 % <= C < 0.6 %, Eye Dam. 1;H318: C >= 0.6 %, Eye Irrit. 2;H319: 0.06 % <= C < 0.6 %, Skin Sens. 1A;H317: C >= 0.0015 %					
Eau	40 -<50				

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

M : facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**Remarques sur la composition** Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

##### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

##### Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

##### Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

<b>5.1. Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du gaz carbonique et/ou des hydrocarbures de faible masse moléculaire.
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Porter un équipement de protection adéquat. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	
<b>Pour les non-secouristes</b>	Porter un équipement de protection approprié.
<b>Pour les secouristes</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
<b>6.4. Référence à d'autres rubriques</b>	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Respecter les précautions stipulées dans les fiches SDS (Fiches de données de sécurité)/des étiquettes même après la vidange des conteneurs, ceux-ci pouvant encore comporter des résidus du produit.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Le fabricant recommande de conserver au-dessus de 40 F. Empêcher la substance de geler. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS). Conserver à température et à pression atmosphérique ambiante. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Autriche . MAK List, OEL Ordinance (GwV), BGBl. II, no. 184/2001

Composants	Type	Valeur
2-méthylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)	MAK	0,05 mg/m <sup>3</sup>
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)	MAK	0,05 mg/m <sup>3</sup>

**Allemagne. Liste MAK de la DFG (VLE indicatives). Fondation allemande pour la recherche, Division des risques liés aux composés chimiques dans le travail (DFG)**

Composants	Type	Valeur	Forme
2-méthylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)	VME	0,2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)	VME	0,2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

**Slovénie. LEP. Règlements concernant la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux produits chimiques au travail (Journal officiel de la République de Slovénie)**

Composants	Type	Valeur
2-méthylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)	VME	0,05 mg/m <sup>3</sup>
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)	VME	0,05 mg/m <sup>3</sup>

**La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail**

Composants	Type	Valeur	Forme
2-méthylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)	VLCT	0,4 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
	VME	0,2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)	VLCT	0,4 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
	VME	0,2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Suivre les procédures standard de surveillance.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)**

**Population générale**

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Ester de colophane (CAS Confidentiel)			
Long terme, systémique, cutanée	2,5 mg/kg pc/jour	200	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, orale	2,5 mg/kg pc/jour	200	Toxicité à dose répétée

**Travailleurs**

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Ester de colophane (CAS Confidentiel)			
À long terme, Locaux, Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>		
Long terme, systémique, cutanée	5 mg/kg pc/jour	100	Toxicité à dose répétée

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)**

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Ester de colophane (CAS Confidentiel)			
CNTP	2,525 mg/l	10	
Eau de mer	0,01 mg/l	10000	
Eau douce	0,1 mg/l	1000	
Sédiments (eau de mer)	231,78 mg/kg		
Sédiments (eau douce)	2317,75 mg/kg		
Sol	462,06 mg/kg		

## Directives au sujet de l'exposition

### Slovénie. LEP. Règlements concernant la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux produits chimiques au travail (Journal officiel de la République de Slovénie)

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4) Résorption via la peau  
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce Résorption via la peau  
247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce  
220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Le port d'un masque facial est conseillé.

#### Protection de la peau

##### - Protection des mains

Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374. Parmi les gants recommandés figurent ceux en caoutchouc, néoprène, nitrile ou en viton. Pour un contact continu, nous recommandons des gants avec un délai de rupture de plus de 240 minutes, préférablement de plus de 480 minutes. Pour une protection contre les éclaboussures/à court terme, nous recommandons la même chose mais nous admettons que les gants appropriés offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles et dans ce cas, un délai de rupture inférieur peut être acceptable à partir du moment où un entretien et des régimes de remplacement appropriés sont suivis. L'épaisseur des gants doit être normalement supérieure à 0,35 mm. Ce n'est qu'un conseil. Et celui-ci n'est peut-être pas adapté à tous les lieux de travail. Il ne doit pas être interprété comme une consigne pour tous les scénarios d'utilisation. Une évaluation des risques doit être réalisée avant l'utilisation afin de s'assurer que les gants sont appropriés à l'environnement de travail et aux processus.

##### - Autres

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

### Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables. Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Laiteux.
Odeur	Faible.
Point de fusion/point de congélation	0 °C (32 °F)
Boiling point or initial boiling point and boiling range	100 °C (212 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.

## Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Point d'éclair	> 200,0 °C (> 392,0 °F) évalué
Température d'auto-inflammabilité	200 °C (392 °F) évalué
Température de décomposition	Donnée inconnue.
pH	8 - 9,5
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	0,0008 hPa évalué
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
Particle characteristics	Donnée inconnue.
Other safety characteristics	
Densité	> 1,02 g/cm <sup>3</sup> évalué
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant.
Densité	> 1,02 évalué

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Agents oxydants forts. Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit émet une épaisse émanation âcre, avec production de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'eau et d'autres substances issues de la combustion.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
------------------------	---

### Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. L'inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ester de colophane	Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux ; Data is for similar product. Résultat: Négatif Espèce: Lapin néo-zélandais blanc Organe: Yeux Période d'observation: 7 jours Remarques: OCDE 405
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.
Symptômes	Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption cutanée.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------------	--

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Ester de colophane		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 Heures

Composants	Espèce	Résultats d'essais
	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg At this dose no death occurred.; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 402
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg At this dose no death occurred.; Les données sont pour un produit similaire. ; OCDE 401
<b>Subchronique</b>		
<b>Orale</b>		
DSET	Rat Sprague-Dawley	1757 mg/kg/j., 28 jours Fertilité ; Développement(e) ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 421
NOEL	Rat Sprague-Dawley	600 mg/kg/j., 90 jours Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 408
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Corrosivité</b>		
Ester de colophane		Irritation/corrosion – Peau, Pas d'irritation de la peau .; Data is for similar product. Résultat: Négatif Espèce: Lapin néo-zélandais blanc Organe: Peau Durée du test: 4 hr Période d'observation: 72 hr Remarques: OCDE 404
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.	
<b>Contact oculaire</b>		
Ester de colophane		Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux .; Data is for similar product. Résultat: Négatif Espèce: Lapin néo-zélandais blanc Organe: Yeux Période d'observation: 7 jours Remarques: OCDE 405
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisateur de la peau.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>		
Ester de colophane		Essai local sur les ganglions lymphatiques – Concentration minimale entraînant réaction, Non un sensibilisateur de la peau. Résultat: Négatif Espèce: Souris Organe: Peau Remarques: OCDE 429
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.	
<b>Mutagenicité</b>		
Ester de colophane		Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères Résultat: Négatif Espèce: Souris Remarques: OCDE 476 Mutagenicité sur les cellules germinales : essai d'aberration chromosomique Résultat: Négatif Espèce: Hamster Organe: Ovary cells Remarques: OCDE 473 Mutagenicité sur les cellules germinales : test d'Ames Résultat: Négatif Espèce: Salmonella typhimurium Remarques: OCDE 471
<b>Cancérogénicité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs à 0,1 %, soit cancérogène	



**Hongrie. Ordonnance (hongr. EüM) n° 26/2000 relative à la protection contre les substances cancérigènes sur le lieu de travail et la prévention des risques liés à l'exposition à ces dernières [et ses modifications]**

N'est pas listé.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Ne constitue pas un danger par aspiration.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
<b>Autres informations</b>	Peut causer des réactions allergiques respiratoires et de la peau.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Ester de colophane		
<b>Aquatique</b>		
Algues	EL50	Algues > 1000 mg/l, 72 hr Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 201
	NOEL	Algues 1000 mg/l, 72 hr Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 201
Crustacé	CE50	Daphnie > 100 mg/l, 48 hr OCDE 202
	NOEL	Daphnie 100 mg/l, 48 hr OCDE 202
Poisson	LL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas) > 1000 mg/l, 96 hr At this dose no death occurred.; Les données sont pour un produit similaire. ; OCDE 203
	NOEL	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas) 1000 mg/l, 96 hr Les données sont pour un produit similaire. ; OCDE 203

**12.2. Persistance et dégradabilité** Ce produit n'est pas facilement biodégradable.

**Biodégradabilité**

**Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie)**

Ester de colophane 0 en % Essai de dégagement de dioxyde de carbone (CO2)  
Résultat: N'est pas facilement biodégradable.  
Espèce: Boues d'épuration activées  
Durée du test: 28 d

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)**

Ester de colophane 3,97, à 20 °C

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce mélange ne répond pas aux critères des substances vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7. Autres effets néfastes** Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## 12.8. Informations supplémentaires

### Estonie : Substances dangereuses dans les sols, Données

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)	Pesticides chimiques (Comme la somme totale des substances actives ) 0,5 mg/kg
	Pesticides chimiques (Comme la somme totale des substances actives ) 20 mg/kg
	Pesticides chimiques (Comme la somme totale des substances actives ) 5 mg/kg

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
<b>Emballage contaminé</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
<b>Code des déchets UE</b>	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
<b>Précautions particulières</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Donnée inconnue.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Donnée inconnue.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	Donnée inconnue.
<b>Risque subsidiaire</b>	-
<b>No. de danger (ADR)</b>	Donnée inconnue.
<b>Code de restriction en tunnel</b>	Donnée inconnue.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Donnée inconnue.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Donnée inconnue.

### RID

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Donnée inconnue.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Donnée inconnue.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	Donnée inconnue.
<b>Risque subsidiaire</b>	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Donnée inconnue.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Donnée inconnue.

### ADN

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Donnée inconnue.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Donnée inconnue.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	Donnée inconnue.
<b>Risque subsidiaire</b>	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Donnée inconnue.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Donnée inconnue.

## IATA

14.1. UN number	Not available.
14.2. UN proper shipping name	Not available.
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	Not available.
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	Not available.
14.5. Environmental hazards	No.
14.6. Special precautions for user	Not available.

## IMDG

14.1. UN number	Not available.
14.2. UN proper shipping name	Not available.
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	Not available.
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	Not available.
14.5. Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	Not available.
14.6. Special precautions for user	Not available.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)

**Autres réglementations**

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

**Réglementations nationales**

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**Classe de danger pour l'eau**

**AwSV (Manipulation des substances dangereuses pour l'eau, Allemagne)**

WGK2

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Liste des abréviations**

Donnée inconnue.

**Références**

Donnée inconnue.

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

**Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H310 Mortel par contact cutané.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H330 Mortel par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de révision**

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

## Clause de non-responsabilité

KRATON CORPORATION encourage chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique de sécurité à l'examiner attentivement et à chercher conseil auprès d'un expert, dans la mesure où cela est nécessaire et approprié, afin de prendre conscience et de comprendre les données qu'elle contient ainsi que les éventuels dangers associés au produit. Les informations contenues dans ce document, à la date du présent document, sont fondées sur les connaissances actuelles, obtenues auprès de sources fiables et établies avec notre capacité raisonnable et en toute bonne foi. De telles informations ne représentent aucune garantie ou assurance, et n'établissent aucune obligation légale de la part de/des auteur(s), de l'un de ses/leurs employés ou de l'une de ses/leurs filiales. Les informations sont seulement fournies à titre indicatif et leur exhaustivité n'est pas garantie. Les informations ne constituent pas une garantie au titre des propriétés, des caractéristiques, des qualités ou des spécifications d'un produit spécifique.

Les informations concernent uniquement le produit spécifique désigné tel qu'il est expédié et ne sont peut-être pas valables pour un tel produit utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou produits, ou dans tout processus, sauf mention contraire expresse dans le présent document. Nul de ce qui est exposé dans ce document ne doit être interprété en tant que recommandation ou licence d'utilisation d'un quelconque produit présentant un conflit avec, ou comme l'affirmation, des droits exclusifs d'exploitation existants. Il appartient en définitive au seul utilisateur de déterminer si l'utilisation envisagée d'un produit risque d'enfreindre de tels droits exclusifs d'exploitation. Les exigences réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent varier d'un emplacement à l'autre. L'utilisateur/l'acheteur est responsable au final de déterminer si ses activités sont conformes à toute législation locale, fédérale et internationale et aux autorisations locales.

Nous, en notre nom et au nom de nos filiales, déclinons formellement toute responsabilité quant aux dommages ou blessures résultant de toute activité se rapportant aux informations contenues dans ce document. En raison de la prolifération des sources d'informations, nous ne sommes ni ne pouvons être tenus pour responsables des fiches signalétiques de sécurité obtenues auprès d'une source autre que nous-mêmes. Si vous avez obtenu une fiche signalétique de sécurité auprès d'une autre source, ou si vous n'êtes pas sûr du caractère actuel de la fiche signalétique de sécurité en votre possession, veuillez nous contacter pour obtenir la version la plus récente.

\*KRATON, the KRATON logo, the "Green Super Drop" logo, 1101, ABIETA, AQUATAC, BiaXam, BI-THIN, CENTURY, CENWAX, CirKular+, ELEXAR, ELLAMERA, E-LEXAR, HiMA, IMSS, IPD, NEXAR, PER-SUST, PriMul, RAD-THICK, REFLECTAID, REvolution, SYLFAT, SYLVABIND, SYLVABLEND, SYLVACLEAR, SYLVACOTE, SYLVADERM, SYLVAFUEL, SYLVAGEL, SYLVAGUM, SYLVALITE, SYLVAMIN, SYLVAPINE, SYLVAPRINT, SYLVARES, SYLVAROAD, SYLVAROS, SYLVASOLV, SYLVATAC, SYLVATAL, SYLVATRAXX, TER-SET, UNICLEAR, UNIDYME, UNIFLEX, UNI-REZ, UNI-TAC, and ZONATAC sont des marques commerciales, déposées ou non, de Kraton Corporation, ou de ses filiales ou sociétés affiliées, dans un ou plusieurs pays, mais pas dans tous les pays.

©2016-2022 Kraton Corporation